

# Les normes d'audit suisses – séminaire condensé

11 novembre 2021 (Lausanne, journée entière)

## Public visé

- Réviseurs et experts-réviseurs expérimentés
- Collaborateurs de fiduciaires qui réalisent des contrôles ordinaires ou des audits selon les Normes d'audit suisses
- Professionnels qui doivent connaître les exigences des Normes d'audit suisses dans le cadre de leur activité professionnelle

## Contenu

- Explications approfondies de certaines thématiques (planification, élaboration de la stratégie, évaluation des risques, fraudes, caractère significatif, continuité de l'exploitation, événements postérieurs à la date du bilan, utilisation des travaux d'un expert, aspects particuliers de l'audit des états financiers d'un groupe)
- Présentation des dernières évolutions
- Norme suisse de contrôle qualité (NCQ1)

## Conditions-cadres

Compétences en révision

## Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les exigences des NAS concernant les thématiques exposées ci-dessus

Vous saurez

- Les appliquer dans le cadre d'un contrôle ordinaire

## Responsable du séminaire

**Yves Darbellay**, Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTsuisse, chargé de cours à HEC Lausanne  
yves.darbellay@fidag-sa.ch,  
www.fidag-sa.ch

## Conférenciers

**Sébastien Charpié**, Expert-comptable diplômé, MAS in international taxation, Associé, Fiduciaire Muller Christe & Associés SA

**Yves Darbellay**, (voir ci-dessus)

**Daniele Raffaele**, Expert-comptable diplômé, MAS in international taxation, Associé, Fiduciaire Muller Christe & Associés SA

## Date

11.11.2021 journée entière

## Lieu

Lausanne Palace  
Rue du Grand-Chêne 7–9  
1002 Lausanne  
www.lausanne-palace.ch

## Prix du séminaire

CHF 780.– non-membre  
CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

## Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

## Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

## Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.00–08.30	Café d'accueil	
08.30–08.35	Introduction	Yves Darbellay
08.35–09.15	Cadre conceptuel – Dernières évolutions	Yves Darbellay
09.15–10.00	Planification – Elaboration de la stratégie	Yves Darbellay
10.00–10.30	Pause-café	
10.30–11.20	Evaluation des risques – Fraudes	Yves Darbellay
11.20–12.00	Caractère significatif – Continuité de l'exploitation	Sébastien Charpié
12.00–13.30	Pause de midi	
13.30–13.50	Evènements postérieurs à la date de clôture	Sébastien Charpié
13.50–14.10	Eléments probants – Documentation	Daniele Raffaele
14.10–14.50	Utilisation des travaux d'un expert – Aspects particuliers de l'audit des états financiers d'un groupe	Daniele Raffaele
14.50–15.10	Pause-café	
15.10–16.00	Norme suisse de contrôle qualité (NCQ1)	Daniele Raffaele

### Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch), en particulier:

#### Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

#### Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

#### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'annulation: sans frais

**Annulation** après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

**Annulation** à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

#### CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch).